

HUY

Quadrilatère : Lizin en recours chez Furlan

PourHuy s'en va t'en guerre contre le Quadrilatère, contre le projet de rénovation de Dedecker en tout cas. En écrivant au ministre Furlan.

• Catherine DUCHATEAU

Les époux Auspert-Daem ont précédés. Et là, c'est au tour des conseillers de PourHuy, emmenés par Anne-Marie Lizin, d'écrire au ministre de tutelle Paul Furlan sur le Quadrilatère. L'ancien Athénée a été vendu pour 100 € à un groupe d'investisseurs, emmenés par Hans Dedecker. À eux d'y imaginer une rénovation qui rende vie à ce bâtiment, à deux pas du centre-ville. Sauf que le projet qui fait l'objet d'une demande de permis n'est pas celui qui avait été approuvé par les conseillers communaux, lors du vote sur la vente du bien. Et c'est cela qui motive, notamment, Anne-Marie et ses amis politiques.

«La CCAT comme le conseil communal se sont prononcés sur un premier projet, explique Grégory Vidal. 48 logements, un seul parking de 90 places et 18 résidences-service. Le bâtiment extérieur, son enveloppe, était préservé.» Le 16 avril 2012, c'est sur base de



PourHuy dit non à l'acte de vente tel que signé pour le Quadrilatère de Huy.

ce projet que le conseil communal approuve (sauf Anne-Marie Lizin d'ailleurs) la vente du bâtiment. Sauf que dans

Ils attendent une réponse

Sabine Daem, riveraine du Quadrilatère et ex-conseillère cdH, a - avant PourHuy - déjà écrit au ministre Furlan. Lui demandant d'invalider la vente de l'ancien Athénée. C'était quelques jours avant la Noël. Et depuis ? Plus de nouvelle. «On n'a même pas eu un accusé de réception, explique

l'acte de vente que PourHuy a découvert en analysant la demande de permis d'urbanisme, «on ne fait pas mention de ce qui

son époux Gaëtan Auspert. On se fixe encore une semaine avant de le relancer.» Les époux Auspert ne comptent pas lâcher le morceau car «le problème est là et il est pertinent. J'espère qu'ils prendront conscience, au cabinet Furlan, que le problème est sérieux.»

a été voté au conseil, on ne respecte pas son vote.» Or, les conseillers se prononçaient pour une vente préservant le bâtiment actuel. Et aujourd'hui, le projet a été revu et amendé puisqu'il concerne 83 logements, 3 commerces et des bureaux (de 1 à 7). Ainsi qu'un bâtiment rehaussé et un pan du Quadrilatère détruit pour être remplacé par une nouvelle structure. «Il y a aussi un non-respect des volumes actuels, on passe à 5 étages même si le toit est désormais plat, et on défigure les façades.»

Ce nouveau projet analysé, PourHuy dénonce la vente du Quadrilatère. «L'investissement est plus que rentable. Il n'y a plus aucune raison de le céder pour 100 € alors que la valeur vénale était de 800 000 €, redescendue à 500 000 €. Le manque à gagner est évident. On aurait voulu faire un cadeau, on n'aurait pas fait mieux.» Et il y a aussi cette pénalité forfaitaire à payer par le promoteur par jour de retard dans les travaux. 50 centimes... ce qui correspond à un millionième de la valeur vénale du bâtiment. Autant dire rien... «Les travaux de l'AIDE, rue Neuve, c'était une pénalité de 5000 € par jour de retard.» De quoi motiver l'entreprise à avancer.

PourHuy l'affirme : ses membres ne sont pas opposés à une rénovation du Quadrilatère. «C'est un bâtiment qui en a be-

Légitime de s'interroger

«Ce sont les mêmes éléments que ceux relevés par Sabine Daem qui nous ont interpellés», explique l'écolo Jean Marot. «Cela nous a confortés dans notre sentiment qu'il y a des choses à éclaircir.» Des éclaircissements à obtenir sans que le projet, cependant, soit totalement remis en question. «Il faut une solution au Quadrilatère à moyen terme.» Mais sans réponse aux questions, il est légitime d'interroger le ministre de tutelle. Écolo ne compte cependant pas suivre. Il y a déjà deux recours, il attend maintenant les réponses.

soin. Nous, on voyait une sorte de cité administrative. Un peu comme l'ancienne ferme Mottet, à Wanze. Mais du logement, c'est bien aussi.»

PourHuy demande dès lors au ministre Furlan de se prononcer sur l'acte de vente... qui date de 2012. Le recours est cependant motivé par le nouveau projet officialisé lors de la demande de permis. «Si Furlan dit qu'on est hors délai, hop ! on va au Conseil d'État, commente Anne-Marie Lizin. On ne voyait pas le jeu avant d'avoir la demande de permis sous les yeux.» ■